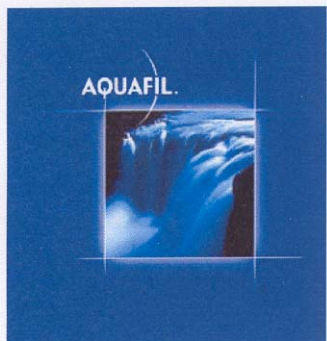




Séminaire européen sur la gestion intégrée et participative de l'eau au niveau local

Bruxelles, 29 JANVIER 2007

Les formes de gestion intégrée et participative
de l'eau au niveau local : quelques éléments
d'analyse de la situation en Europe



Francis ROSILLON

Département des Sciences et Gestion de
l'Environnement

B 6700 ARLON

UNION EUROPEENNE



Comité des Régions



PROJECT PART-FINANCED
BY THE EUROPEAN UNION

SOMMAIRE

Avertissements

1. L'intégration
2. La participation
3. L'échelle locale
4. Les niveaux de participation
5. Les SAGE et contrats de rivière en France et en Belgique (RW)
6. Conclusions – Perspectives

Avertissements

Quelques difficultés rencontrées pour développer ce genre d'analyse :

- Analyse limitée à l'espace européen
- Analyse non exhaustive
- Abondance et complexité de l'information
- Difficultés de vocabulaire (comment définir «intégration », «participation » ?)
- La GIRE : un concept universel mais soumis à interprétation
- La participation : à divers degrés multiples et à divers niveaux (à quelle échelle spatiale, dans quel cadre organisationnel ?)
- Le niveau local : au sens large (au sein de quel territoire pertinent ?)
- Une typologie des modes de gestion : difficile à établir sans une recherche poussée

Objet de ce travail : émettre quelques réflexions appuyées par des exemples choisis dans divers pays de l'UE

3 mots clés : Intégration, Participation, niveau local

1. Vous avez dit « Intégration » ?

Les leviers qui conduisent à une approche intégrée :

- 1) Les grandes conférences internationales ...
- 2) ...qui inspirent les Etats et les Collectivités locales
- 3) Ce qu'implique l'intégration

1.1. Des grandes conférences internationales *au Programme ...*

- **Stockolm 1972**
 - les menaces croissantes sur l'eau sont pour la 1ère fois mises en évidence
- **Mar Del Plata 1977**
 - décision de faire des années 80 la décennie de l'eau
- **Dublin 1992 (4 principes de GIRE)**
 - Une ressource limitée et vulnérable, indispensable à la vie et au développement
 - Pour une approche participative
 - Importance du rôle déterminant des femmes
 - Reconnaissance de la valeur économique de l'eau
- **Rio 1992**
 - Agenda 21 - chapitre 18 : la protection des ressources en eau douce et de leur qualité, à travers l'application d'approches intégrées, dynamiques, interactives, itératives et multisectorielles de la gestion et de l'utilisation des ressources

Accès à l'eau
pour tous en
l'an 2000

- **Marrakech 1997 Premier forum mondial de l'eau (WWC)**
 - vers une vision mondiale pour le 21ème siècle
- **Paris 1998**
 - approche par bassin versant et gestion participative
- **La Haye 2000 Deuxième forum mondial de l'eau (WWC)**
 - de la vision à l'action
 - le scénario N°3 VAL prône la réactivation des valeurs humaines, l'éducation, la solidarité (Gallopín et Rijsberman, 2000)
- **Johannesburg 2002 - ODM**
 - eau et assainissement (intégration grand cycle de l'eau / petit cycle de l'eau)
- **Kyoto 2003 Troisième forum mondial de l'eau (WWC)**
 - vers des actions concrètes
 - accès à l'eau et à l'assainissement ?
- **Mexico 2006 Quatrième forum mondial de l'eau (WWC)**
 - Des actions locales pour un défi global
- **Stokholm (SIWI, 2006)**
 - Le problème de l'eau est lié à sa gestion plutôt qu'à sa disponibilité (Rijsberman, 2006)
 - La priorité est de changer les mentalités et les politiques

1.2. ... qui inspire les Etats et les Collectivités locales

- Le modèle européen de gestion intégrée de l'eau

La directive établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau
(adoptée par le Conseil et le Parlement, JO 22 décembre 2000)

« L'intégration de la protection et de la gestion durable de l'eau dans les autres politiques sectorielles de l'Union telles que l'énergie, les transports, l'agriculture, la pêche, la politique régionale et le tourisme » (DCE, 2000)

Intégration des politiques

1.3. L' Intégration implique :

- La prise en compte de tous les secteurs et de toutes les institutions concernées (Brofferio, 201)
- La combinaison de la gestion des eaux de surface, souterraines, intérieures, côtières et la coopération entre pays (WWF, 2003)
- Une coordination entre les gestionnaires de l'eau et les autres secteurs (WWF, 2003)
- la satisfaction durable et intersectorielle de l'ensemble des besoins essentiels et légitimes, la protection contre les risques, la préservation et la restauration des écosystèmes (RIOB, 2003)
- Une harmonisation des usages (Francoeur, 2006)
- L'intégration des savoirs (Roll, 2004)

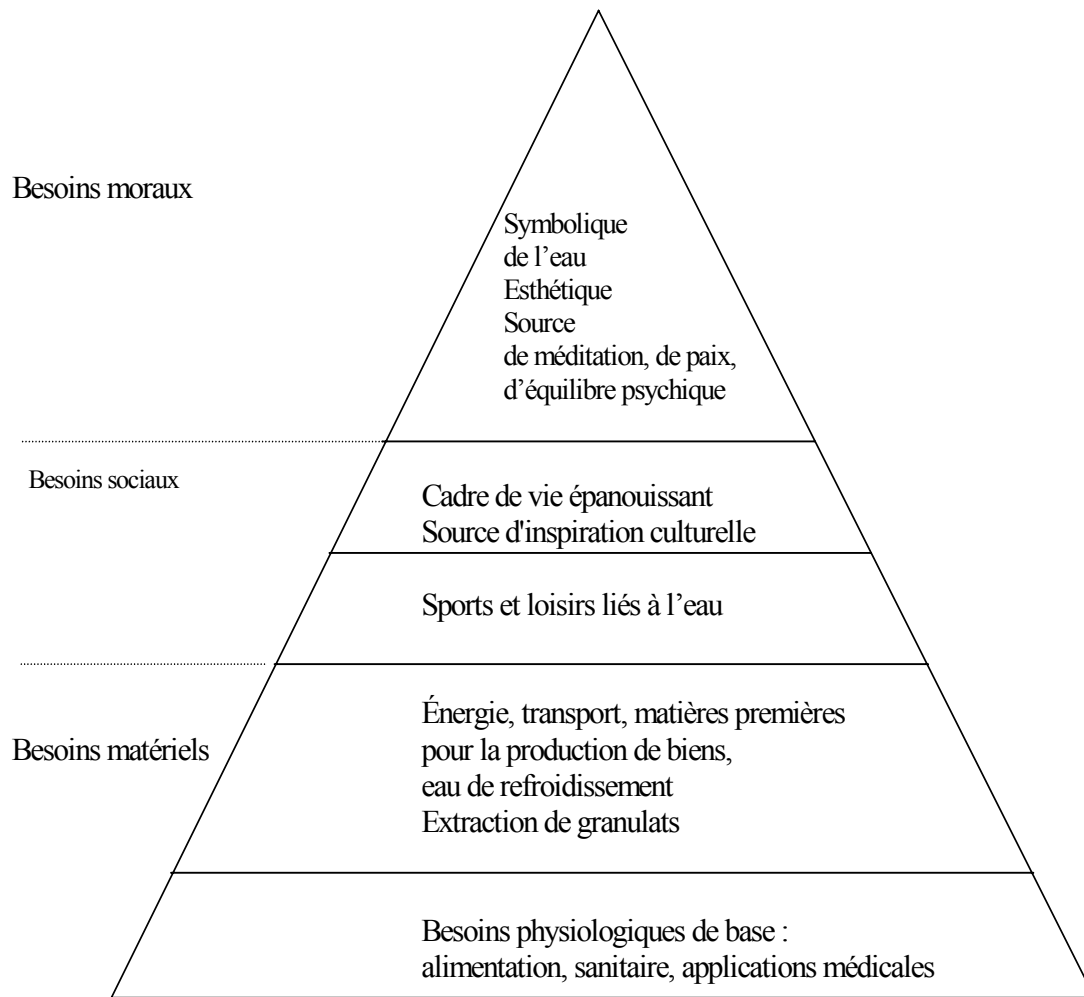


**Privilégier le
management de la
demande plutôt que
l'exploitation de
nouvelles ressources**

**Ressources + Milieux =
ensemble de potentialités
de fonctions et d'usages en
réponse à de multiples
besoins**

L'intégration des besoins en eau

(selon la pyramide des besoins de Maslow, 1968)



2. Vous avez dit « Participation »?

- Appels au niveau international
- Exigences au niveau local
- Trois ingrédients de la participation
- Degrés de participation
- Quelques expériences de participation



2.1. Appels au niveau international

- Participation des citoyens dans la prise de décision (rapport Brundtland, 1987)
- Agenda 21 locaux (UNCED, 92)
- Convention d'Aarhus : accès à l'information, participation du public au processus décisionnel (1998)
- Principe de la démocratie de l'eau avec pratiques participatives transparentes (Déclaration de Strasbourg, 98)
- Vers une société plus partenariale, participative et contractuelle (Cercle français de l'eau, Oudin, 99)
- Scénario « Valeurs et modes de vie » reposant sur la gouvernance et la GP (Vision mondiale de l'eau, Gallopin et all., 2000)
- Charte sociale et contrat mondial de l'eau (2000)
- Chantier « EAU » de l'Alliance pour un monde plus responsable et solidaire (Bouguerra, 2000)
- DCE et participation (2000)



2.2. Appels à une gestion participative au niveau local

- Reconnaissance de besoins multiples (en opposition à un usage fort prioritaire)
- Conflits d'usages
- Prise de conscience de la vulnérabilité des ressources
- Demandes des usagers et de la société civile d'être associés à la prise de décision environnementale
- Augmentation du coût des services de l'eau
- le citoyen-client des services de l'eau (dans une logique technico-sanitaire forte) devient usager d'une ressource (et des milieux liés à l'eau) partagée

2.3. Les trois aspects de la participation du public (WWF, 2003)

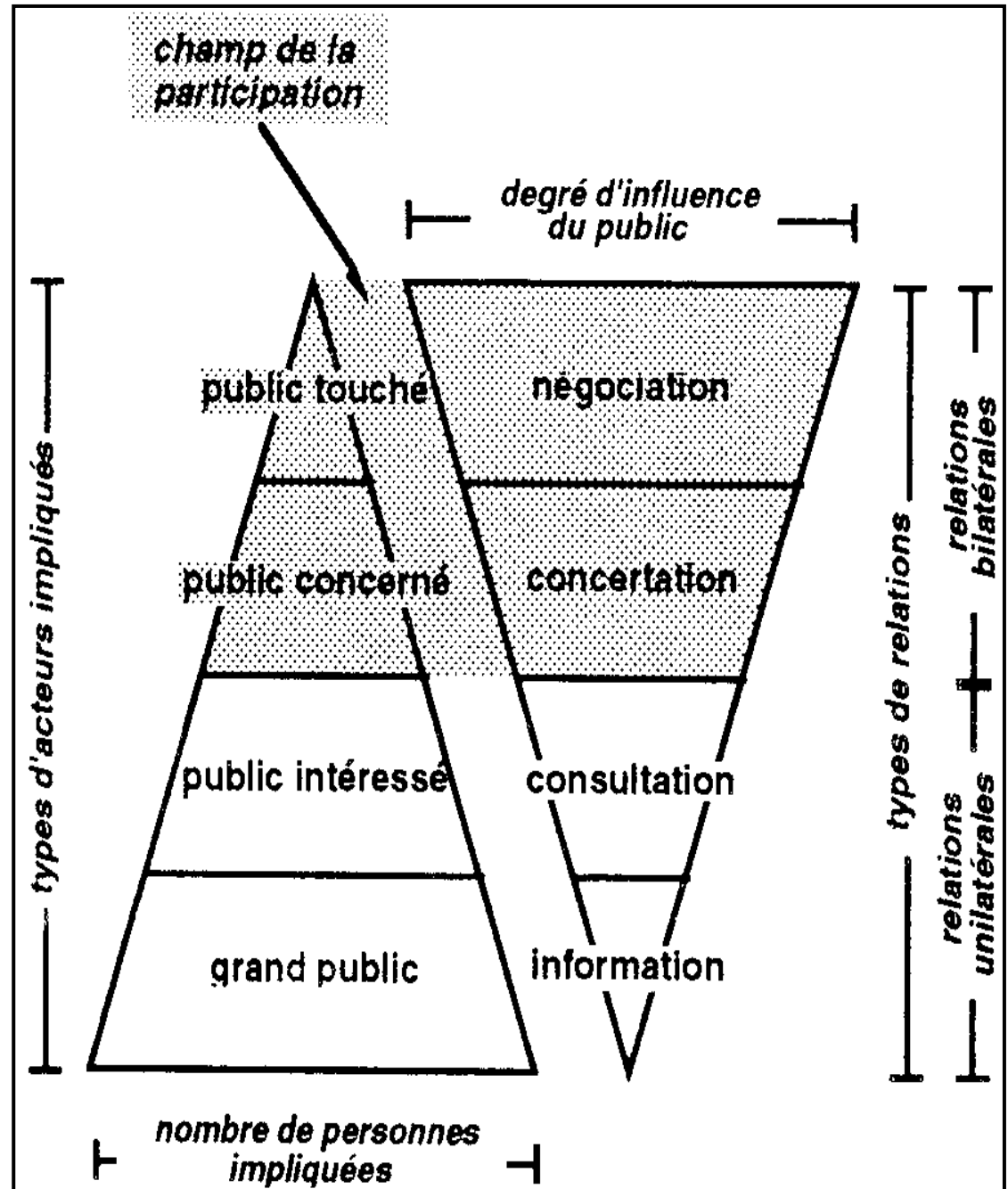
- Une information proactive
- La consultation du public
- La participation active (personnes concernées dans le processus de décision)

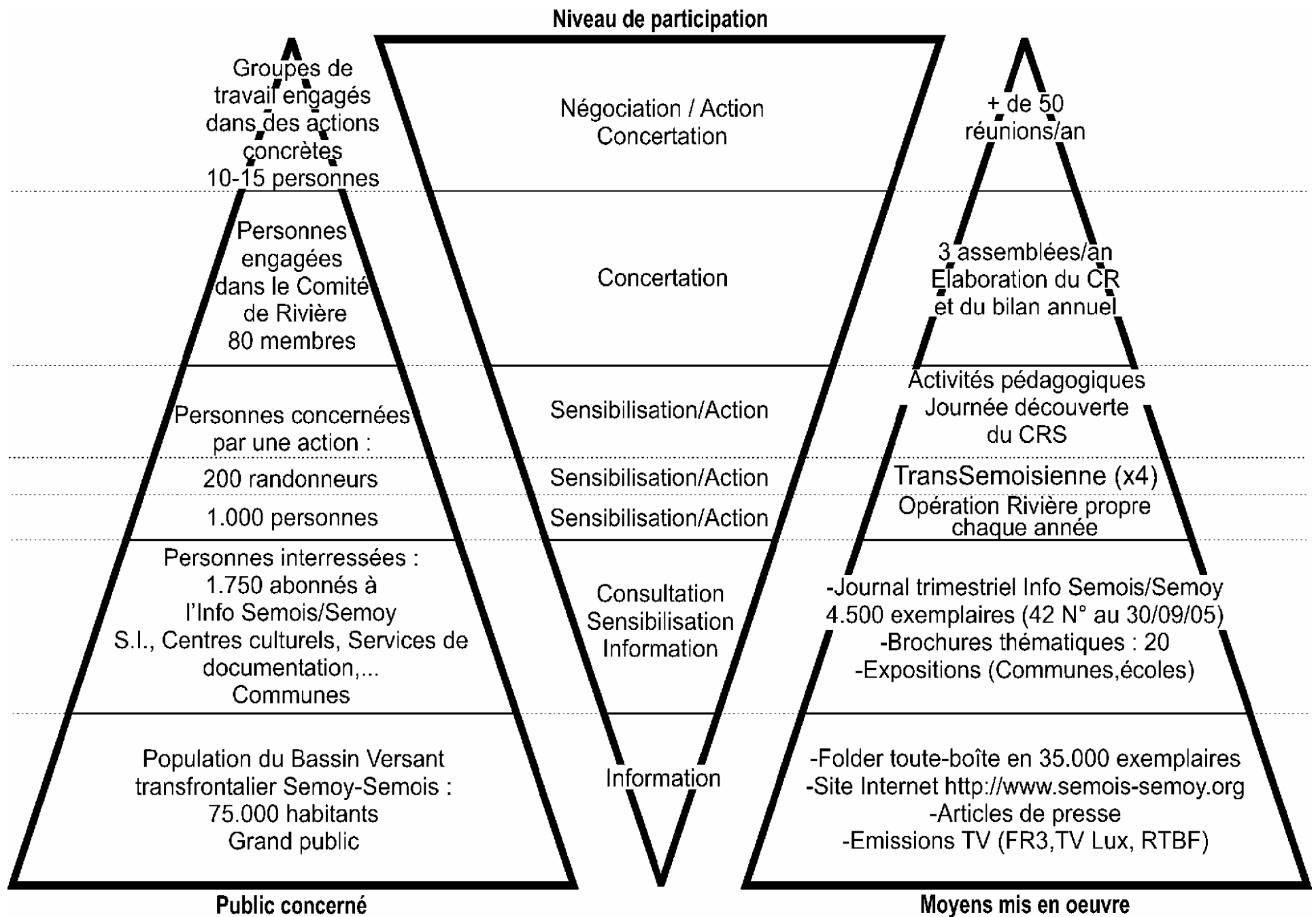
La notion de participation	La notion de concertation	La notion de négociation
– de <i>participare</i> , « qui prend part ».	– de <i>concerto</i> , « accord ».	– de <i>negociato</i> , « commerce ».
Se joindre, se mêler à un débat, à une réflexion collective.	La manière de s'entendre pour agir de concert.	Recherche d'un accord comme moyen d'action politique (opposé à force, guerre).
Apporter son concours, sa contribution à un projet.	Décider après une réflexion.	Conduire une série d'entretiens, d'échanges de vues, pour parvenir à un accord.

(Selon Brun, 2006)



2.4. Les degrés de participation et acteurs associés au processus (Vodoz, 1994)





**Niveau de participation, acteurs impliqués et moyens mis en oeuvre
au sein du CR Semois/Semoy (Rosillon, 2005 d'après Vodoz, 1994)**

2.5. Quelques expériences de participation

- Etude dans 23 pays de l'UE et non-membres de l'UE (WWF, 2003)
- Participation et DCE (1ère enquête publique)
- Participation et contrat de rivière

Participation du public dans la gestion de l'eau

	Accès à l'information	Consultation du public	Participation Active	Score total		Accès à l'information	Consultation du public	Participation Active	Score total
B-Flandres	☹☹	☹☹	☹	5	Portugal	☹☹	☹	☹	-2
Suisse	☺☺	☺☺	☺	5	Grèce	☹	☹	☹☹	-3
Finlande	☺☺	☺	☺	4	Irlande	☹	☹	☹☹	-3
France	☺	☺☺	☺	4	Pologne	☹	☹	☹☹	-3
Suède	☺	☺	☹	2	Slovaquie	☹	☹	☹☹	-3
GB-Angl. / P Galles	☺	☺	☹	2	Croatie	☹	☹	☹☹	-4
B - Wallonie	☹	☺	☹	1	Italie	☹☹	☹	☹☹	-5
GB - Ecosse	☹	☺	☹	1	Espagne	☹☹	☹	☹☹	-5
Autriche	☹	☺	☹	0	Turquie	☹☹	☹	☹☹	-5
Bulgarie	☹	☹	☹	0	Lettonie	☹☹	☹☹	☹☹	-6
Estonie	☹	☹	☹	0					
GB- Irlande du N	☹	☺	☹	0					
Hongrie	☺	☹	☹	-1					

L'évaluation des réalisations a été obtenue en tenant compte de l'existence des dispositions formelles et de l'opinion du WWF, des associations partenaires et des autres acteurs de l'eau consultés. Les pays sont listés en ordre décroissant sauf lorsque les pays ont un score égal, auquel cas ils sont en ordre alphabétique.

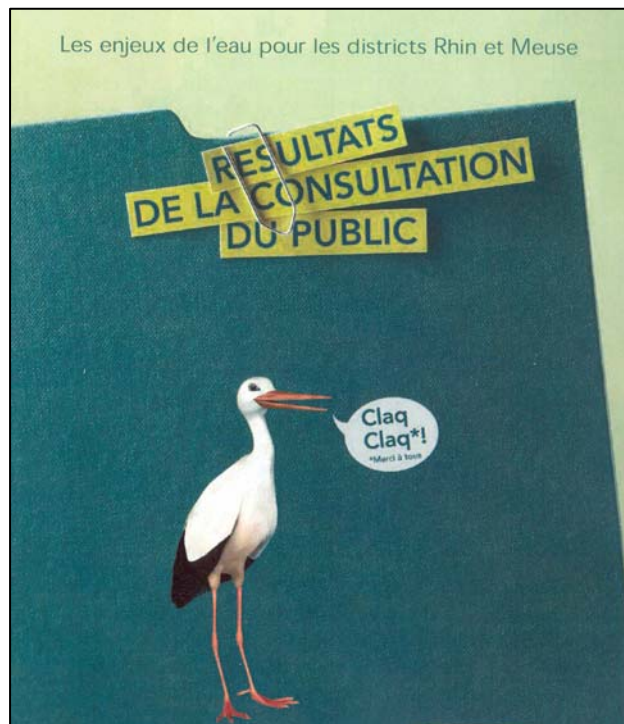
Légende : ☺☺ = très bien (+2) ; ☺ = bien (+1) ; ☹ = passable (0) ; ☹ = faible (-1) ; ☹☹ = très faible (-2)

Etude dans 23 pays (WWF, 2003)

Participation et DCE (Première enquête publique en Rhin-Meuse)



Questionnaires (Média)	Nombre	Taux de retour
Boîtes aux lettres	1800000	3,8 %
Associations	15000	5,8 %
Rhin Meuse Infos	20000	1,6 %
Préfectures et Sous préfectures	5500	0,5 %



77.000 questionnaires en retour

Les Thèmes

- Eau et Pollution
- Eau et rareté
- Eau et Santé
- Eau et Nature
- Eau et Gouvernance



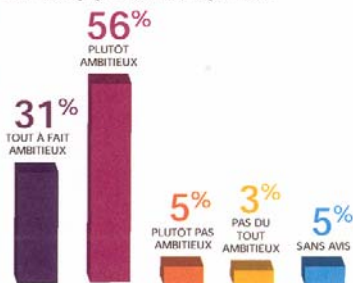
Le public souhaite être informé par les maires et le Comité de bassin. Le programme de l'Union européenne est jugé ambitieux

La commune et l'instance de bassin sont les mieux placées pour informer. Ce thème de la gouvernance a déchaîné toutes les passions ! De nombreuses opinions libres se sont emparées de l'action réglementaire, l'action économique, l'action informative et l'évaluation des institutions et des acteurs liés à la gestion de l'eau, preuve de la force d'une démocratie participative !

De manière générale, les répondants n'ont pas épargné les personnes ou organismes en charge de l'eau, publics ou privés. Nos concitoyens ont des idées bien arrêtées ! Interdire, limiter, contrôler, cette attente de fermeté cible «ceux qui se comportent mal» en particulier pour les pesticides. La finalité est d'obtenir plus de justice et taxer les vrais pollueurs. Les répondants mettent en avant l'urgence à réagir du fait de la situation alarmante. L'ambition des pouvoirs publics est louable (14) mais d'aucuns la jugent un peu irréaliste voire présomptueuse. On doute pour certains de la volonté réelle de s'engager en raison de priorités économiques. Il existe une grande méconnaissance autour du prix de l'eau. Le prix et les taxes sont très étroitement mêlés et il semble que la composition et la destination du prix payé soient assez mal définies. Quelques-uns suggèrent de récompenser financièrement les «bons élèves» (crédit d'impôt).

On demande de sensibiliser tous les acteurs, d'expliquer et d'informer. Si les actions réglementaires et économiques sont importantes, le grand public attend aussi de grandes campagnes d'information en utilisant les envois postaux et les grands médias (TV, radio et journaux) pour responsabiliser l'opinion publique. Plus de transparence est également attendue, entre autre sur l'aspect sanitaire (composition et analyses de l'eau) et financier (répartition et utilisation de l'argent). Une note d'optimisme : certains répondants ont clairement exprimé que la situation s'améliorerait. Ces progrès sont observés en divers endroits du bassin Rhin-Meuse. Parmi les idées émises spontanément : la récupération de l'eau de pluie, l'utilisation de l'eau non potable pour certaines tâches et la qualité de l'eau distribuée.

14 L'objectif des États membres de l'Union européenne, dont la France, est de retrouver le bon état de toutes les eaux en 2015 (rivières, nappes, lacs, étangs, littoral...). Comment jugez-vous ce programme ?



Près de 87% des répondants trouvent que le programme est "plutôt ambitieux" voire "tout à fait ambitieux". Les plus jeunes sont ceux qui jugent le plus, le projet ambitieux (0 à 19 ans : 41% de "tout à fait ambitieux").

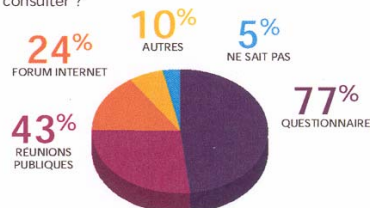
15 Le public est consulté. Le public peut s'informer sur l'avancement des travaux de la directive cadre sur l'eau sur le site Internet www.eau2015-rhin-meuse.fr/. Le public peut faire part de ses observations par écrit ou par voie électronique au Président du Comité de bassin. Pensez-vous être correctement associé à ce programme de travail ?

Plus de la moitié répond ne pas être correctement associée.

Les 19 ans et moins sont la catégorie d'âge qui estime être la mieux associée (44% de «tout à fait associée» et «plutôt associée»). Il en est de même des répondants par Rhin Meuse infos (48%).



16 Selon vous, pour de futures consultations, quels moyens doit choisir le Comité de bassin pour vous consulter ?



Plus des 3/4 préféreraient être consultés par questionnaire.

Le questionnaire est le premier choix de toutes les catégories de répondants, y compris ceux qui ont répondu par Internet.

17 Qui, à votre avis, est le mieux placé pour vous informer et vous associer à la construction de la politique de l'eau à l'échelle du bassin ?

LA COMMUNE ET UNE INSTANCE SPÉCIFIQUE SONT PLÉBISCITÉES.

La notion de crédibilité est importante, soit une crédibilité technique, soit une crédibilité apportée par la proximité.

Les associations de consommateurs sont plutôt citées par les tranches âgées de la population (40-59 ans : 6% ; 60-74 ans : 7%). Les jeunes de 19 ans et moins citent le moins souvent l'instance spécifique (22%) et le plus souvent les associations de protection de la nature (14%).



Cohésion et concertation

Deux fois par an, le Comité de bassin se réunit pour élaborer au niveau du bassin hydrographique Rhin-Meuse la politique de l'eau. Sont appelés à délibérer au sein de cette instance, à part égale, les pouvoirs publics, les collectivités et les usagers de l'eau (industriels, agriculteurs, consommateurs, milieux socio-professionnels). Le Comité de bassin permet ainsi d'appréhender de manière cohérente et concertée l'aménagement et la gestion des eaux.

3 niveaux de gestion participative au niveau local (exemple des contrats de rivière)

- Développer une prospective de planification, définir des schémas, élaborer des programmes d'actions de gestion préventive
- Régler des conflits d'usages et gérer des situations de crise
- Préciser une action de terrain rencontrant les préoccupations de chacun des acteurs

Un espace territorial adéquat
(le sous-bassin)

Un élément fédérateur

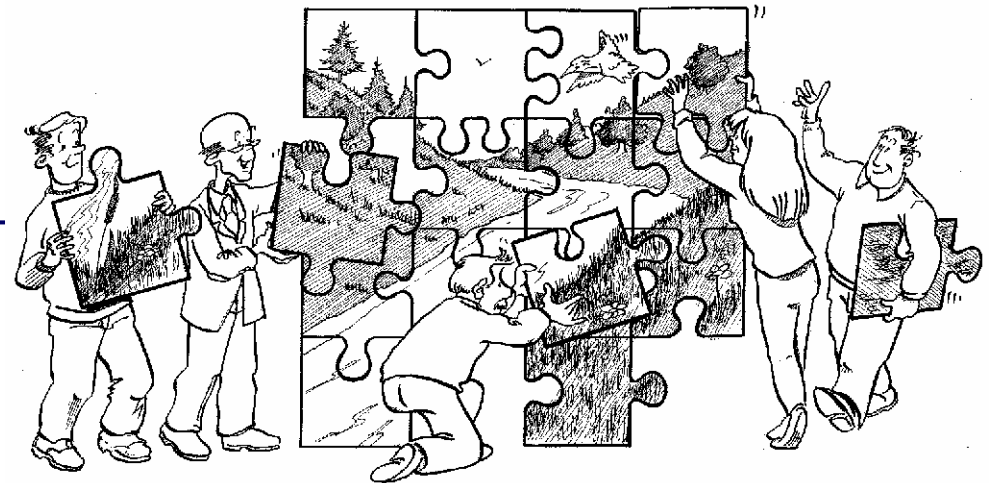
Un projet commun

Des interactions entre acteurs

Des connaissances à partager

Des procédures
d'organisation au sein de
l'espace choisi

Conditions
pour une
gestion
participative
(expl des
contrats de
rivière)



Apports d'une gestion participative

- mobilisation forte des acteurs
- instauration d'un climat de confiance
- solidarité et partenariat
- prise en compte des fonctions naturelles et des usages
- intégration de différentes politiques environnementales
- anticipation des conflits
- plus de transparence et de démocratie

Difficultés d'une gestion participative

- la gestion participative ne s'impose pas, elle se construit tous ensemble et est sous la dépendance de la bonne volonté
- difficulté d'intégrer dans les modes de prise de décision traditionnels, l'esprit de la démarche
- risque de déresponsabilisation de partenaires institutionnels
- risque d'aboutir à des consensus « mous » (la forme occultant le fond du problème)

3. Vous avez dit « niveau local » ?

- Des actions locales pour un défi global
- Quel territoire pertinent ?

Parmi les 10 principales leçons de la gestion par bassin aux USA :
Le succès des petits projets est à la base de la réussite de l'approche à plus grande échelle (Gariépy, 2006)

Une démarche de gestion intégrée de bassins transnationaux devrait prendre appui sur l'échelon local (meilleure prise en compte des besoins et enjeux locaux (Meire, 2003)

Parmi les 1477 actions locales (dont 119 pour l'Europe) ...



Local
Actions
for a
Global
Challenge

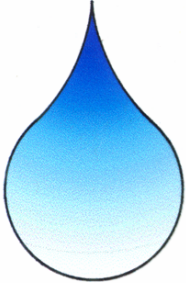
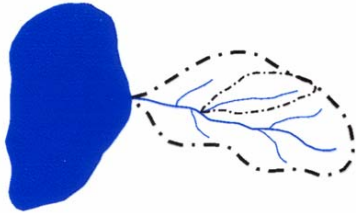
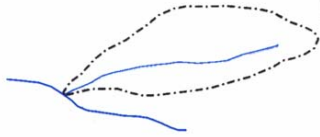
Quelques exemples :

- Arab integrated Water Resources Management (AWARENET)
- Water Environment Partnership in Asia (WEPA)
- Nile Basin Initiative
- One Basin, nine countries, a shared vision (Niger Basin authority)
- UNDP/GEF Danube Regional Project

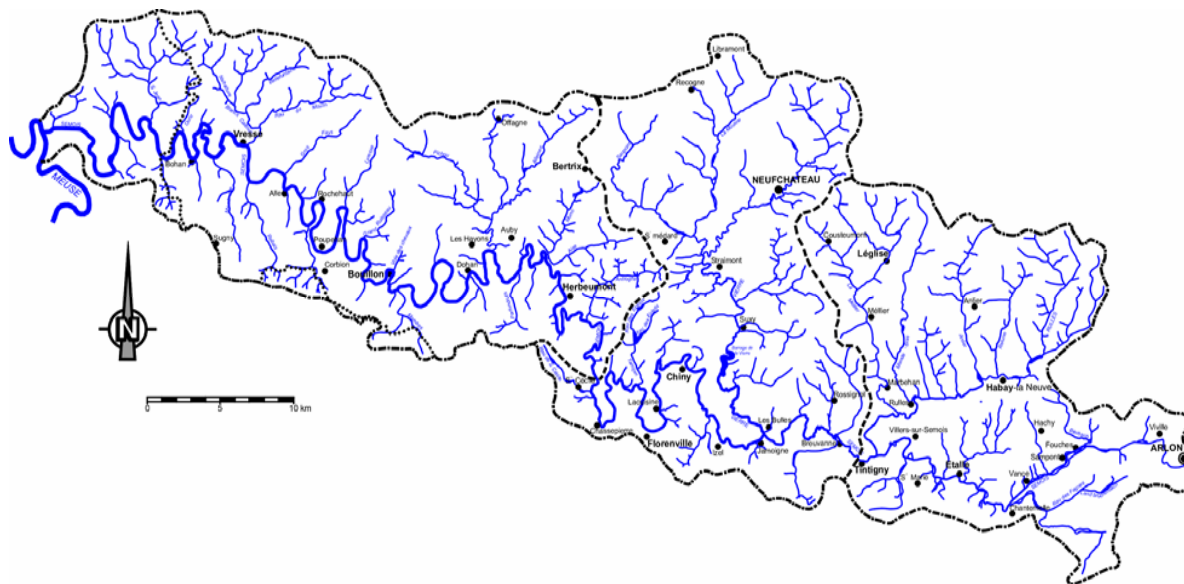
La notion de « local » est appréhendée au sens le plus large, parfois à l'échelle de grands bassins internationaux, ou à l'échelle nationale

Quel territoire pertinent ?

L'eau en son bassin

	Echelle	Contenu
	La planète entière	Tous les éléments constitutifs Les ressources naturelles indispensables à la vie et au développement
	L'hydrosphère	L'eau sous toutes ses formes Le climat Le cycle hydrologique mondial
	Le bassin fluvial	L'eau territoriale de surface et souterraine
	Le sous-bassin versant	L'eau douce territoriale dans toutes ses fonctions et usages locaux En fonction des réalités et des potentialités locales

Quel territoire pour des actions locales ?



Un espace de référence,
le sous-bassin

- **Un espace à échelle humaine, aux limites appréhendées par les habitants**
- **Qui suscite un sentiment d'appartenance et la mobilisation d'acteurs locaux engagés sur le terrain**
- **Un degré de cohérence renforcé**
- **Une meilleure visibilité de l'action**
- **Une traçabilité et transparence en termes d'impact**
- **Des liens amont/aval évidents**
- **Une meilleure maîtrise des connaissances (mobilisation d'une expertise locale)**
- **Une identification aisée des intervenants, des enjeux, des problématiques**
- **Des structures de participation de proximité et des espaces conviviaux de négociation**
- **Un système ouvert vers l'aval (possibilité de passer au niveau supérieur)**

4. Les niveaux de participation

- Les réseaux
- Les structures d'organisation et de coordination
- Quelques pratiques de politiques locales de l'eau

4.1. Les réseaux (de participation)

- **Des réseaux de partenariat (expertise, solidarité, sensibilisation)**
- RIOB (EURO-INBO)
- TWINBASIN (jumelage entre bassins)
- IWRM.NET (programme de recherche GIRE)
- Solidarité Eau Europe
- European Rivers Network (Big Jump dans 22 pays)
- **Des réseaux d'appartenance à un grand bassin hydrographique**
- Baltic Rivers Network
- Lake Peipsi/Chudskoe Basin Management Program
- Adriatic Action Plan 2020
- Rhine-net ou Réseau Rhénan
- Scaldit
- **Des réseaux de projets (locaux)**
- AQUA-GEST-SO (Réseau rivières du Sud-Ouest de l'Europe)
- Cycleau (11 BV, entre littoral et rivière)
- Riverlinks (6 villes en réseau, ville et rivière)
- Freude am Fluss
- Aquafil

4.2. Les structures de participation (d'organisation et de coordination)

- **Les commissions internationales**
 - Commission Meuse, Rhin, Escaut, Danube, ...
 - Confédérations hydrographiques (Espagne - Portugal)
- **Les commissions nationales**
 - Conseil national de l'eau (France, Espagne, ...)
 - Commission régionale des eaux (Wallonie)
- **Les comités de bassin**
 - Comités de bassin (France)
 - Confédérations hydrographiques (Espagne) : forum de discussion
 - Comités de bassin (Roumanie)
 - River Basin District liaison Panels (Angleterre)
- **Les structures locales de participation**
 - Les Commissions Locales de l'Eau (SAGE)
 - Les Comités de Rivière (Contrat de rivière)

4.3. Pratiques de politiques locales de l'eau

- **Les SAGE en France**
- **Les contrats de rivière en France**
- **Les contrats de rivière en Région wallonne de Belgique**
- **Autres contrats de rivière :**
- Contrat de rivière en Lombardie : contrat Olona-Bozzente-Lura avec un comité technique un comité de coordination engagé dans un «Territorial Development Framework Agreement »
- dans le cadre d'AQUAFIL, 4 expériences inspirées par la démarche contrat de rivière :
 - Portugal /Espagne : une charte de la rivière transfrontalière Ardila adoptée en septembre 2006 par les communes concernées
 - Hongrie : une approche concertée relative à la gestion des zones humides en lien avec des bras morts du Danube, avec une participation des agriculteurs
 - Bulgarie : un memorandum au niveau des communes pour une gestion participative de la rivière Punbja
 - Roumanie : un projet de contrat de rivière local par la ville d'Alba Iulia à propos de la rivière Mures, un affluent du Danube.
- Contrats transfrontaliers qui débordent du territoire français et belge (ex : vers la Suisse, le GD de Luxembourg, l'Espagne) (avec appui des programmes européens de coopération transfrontalière)
- Etc ...

Autres pratiques de politiques locales de l'eau

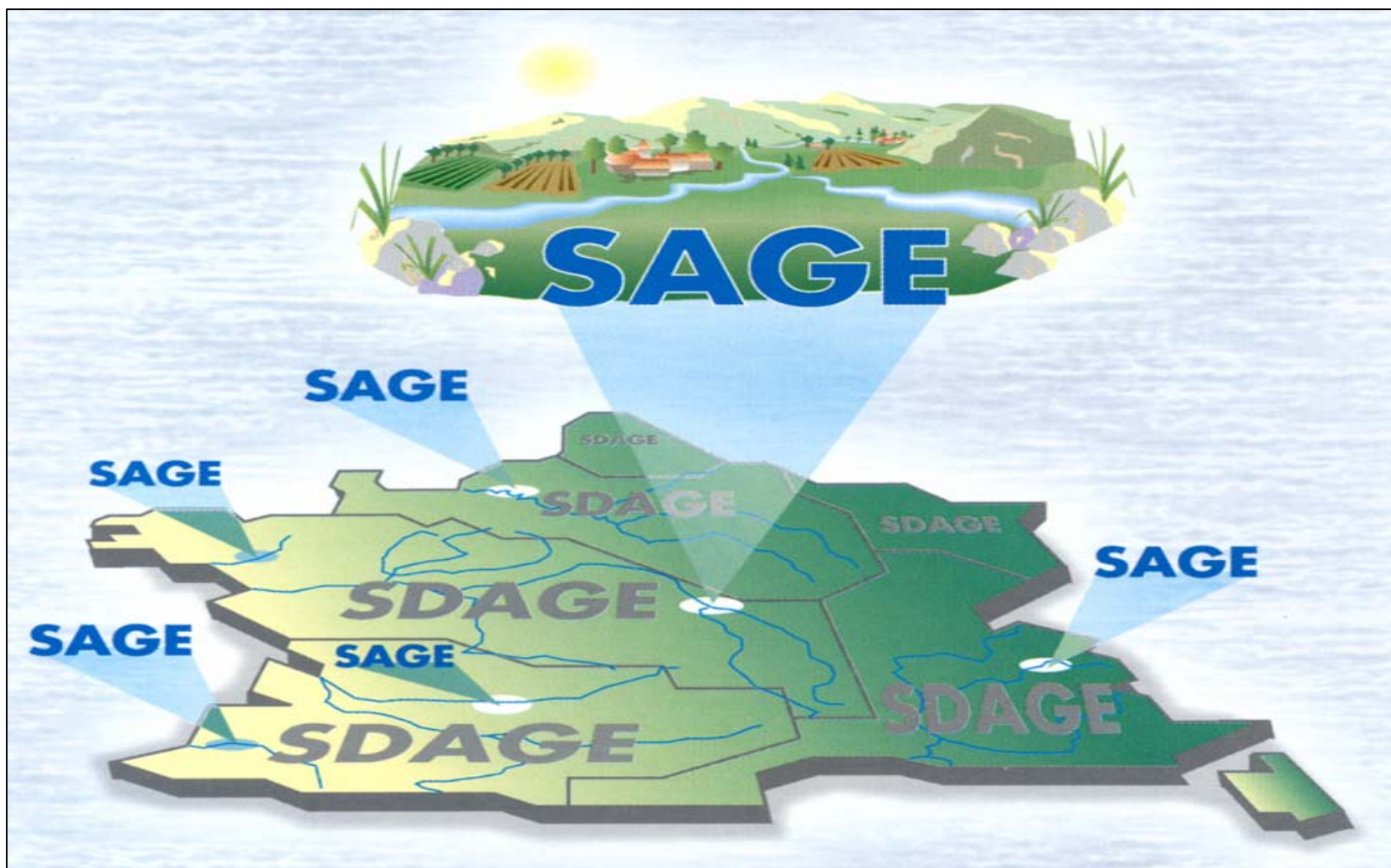
- Allemagne : services de l'eau et assainissement au niveau des collectivités locales (Planification par les Länder)
- Angleterre : catchment level arrangements entre stakeholders mais pas de création formelle de nouveaux arrangements au niveau local (discussion avec les réseaux locaux existants)
- Espagne : Gestion « centralisée », absence de processus de participation au niveau local, manque de moyens et de méthodes pour associer les usagers et les acteurs de l'eau
- Autres exemples de projets GIRE :
 - Drava River Basin Project entre Croatie et Hongrie
 - River Basin Agenda Alpine Space (Allemagne)
- Etc ...

5. Les SAGE et contrats de rivière en France et en Belgique (RW)



Le SAGE

Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau

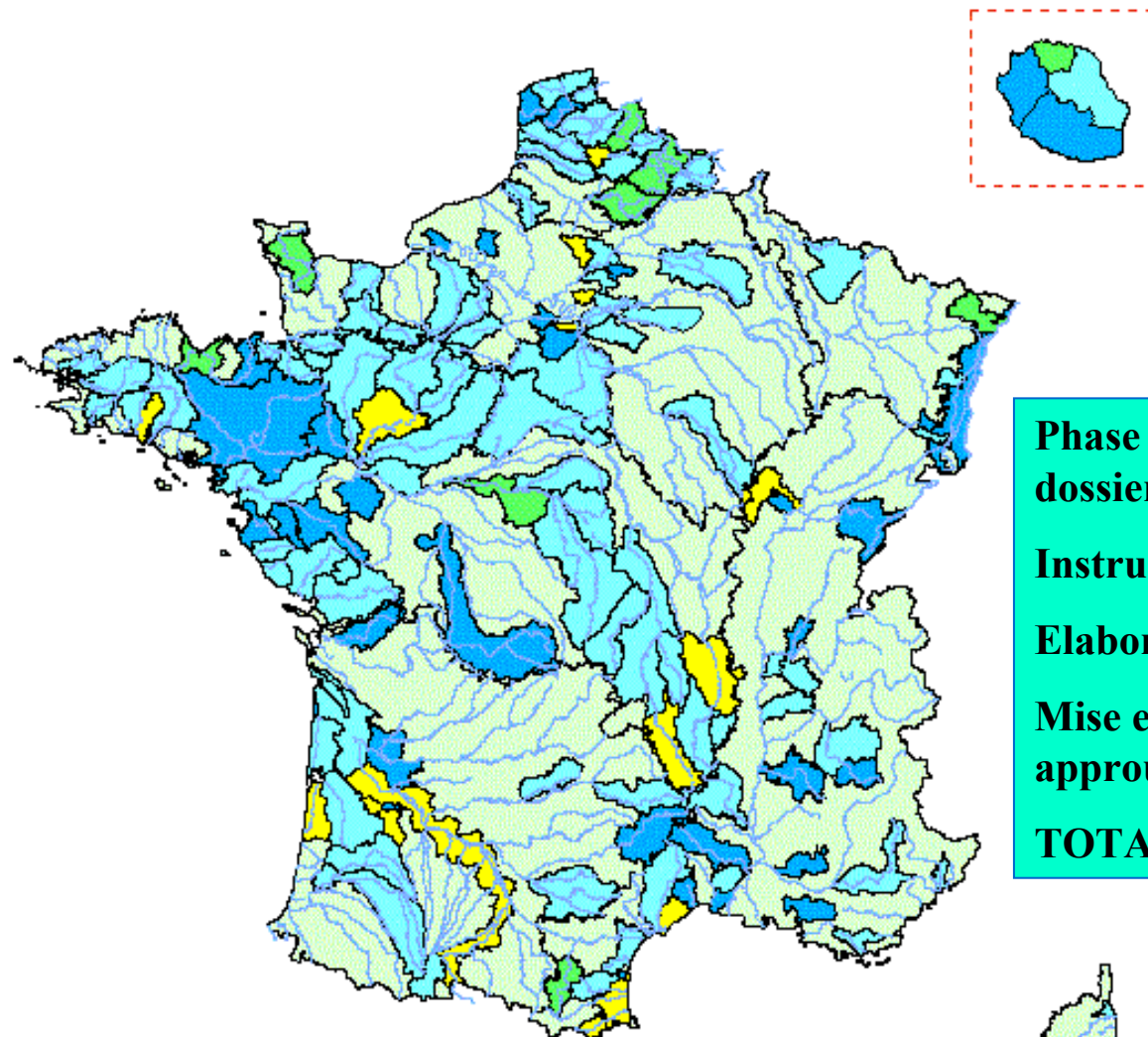


Le SAGE ...



- **Une initiative locale**
 - l'existence d'enjeux locaux liés à l'eau
 - un leader politique actif
- **Une commission locale de l'eau**
 - une participation et une concertation efficaces
- **Une portée juridique**
 - objet d'un arrêté préfectoral
 - compatibilité des décisions des services de l'Etat et des collectivités
- **Un guide pour tous les acteurs de l'eau**
 - identification d'objectifs
 - moyens de fonctionnement

Etat d'avancement des SAGE au 14/12/2006



Phase d'émergence (Initiative locale, dossier préliminaire)	15
Instruction (Périmètre délimité)	9
Elaboration (CLE constituée)	77
Mise en œuvre (SAGE élaboré et approuvé)	34
TOTAL	135



Les différentes phases

Source : Site Gesteau - MEDD

■ Emergence	(15)
■ Instruction	(9)
■ Elaboration	(77)
■ Mise en œuvre	(34)

<http://www.gesteau.eaufrance.fr>,
9/1/2007

Le contrat de rivière

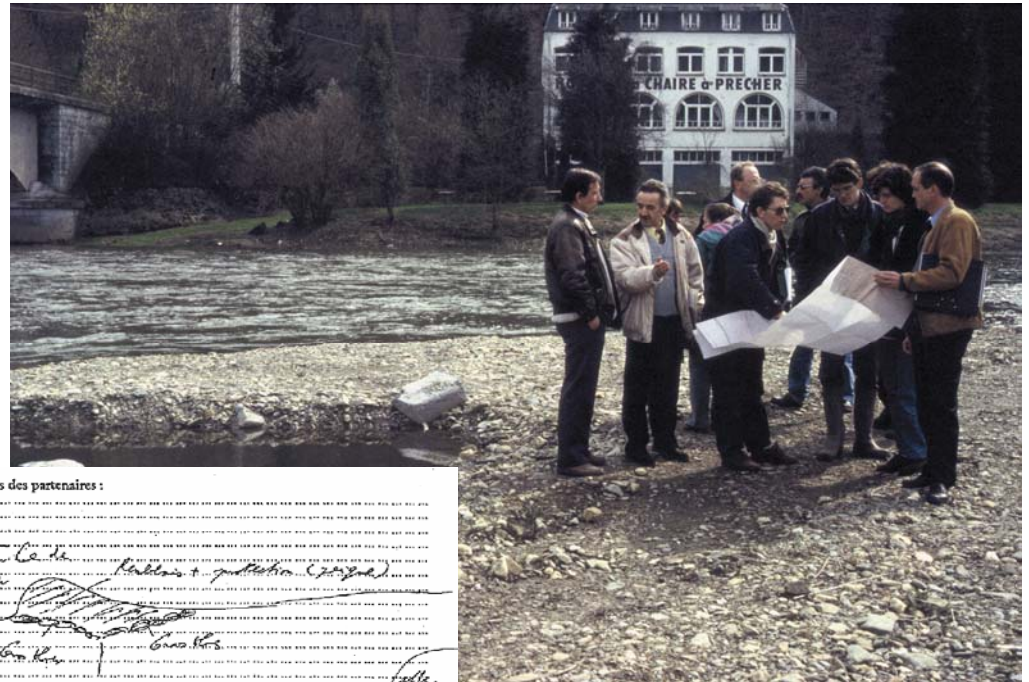
- ☞ Un outil de gestion locale et participative de l'eau
- ☞ Un protocole d'accord entre des acteurs publics et privés sur des objectifs visant à concilier les multiples usages et fonctions des cours d'eau, de leurs abords et des ressources en eau du bassin (Wallonie)
- ☞ Un programme d'actions volontaire et concerté avec un financement contractuel (France)



- Cadre légal (RW) :
 - Circ. Minist. Mars 2001
 - Code de l'eau - Article 32 (Parlement wallon 13 Mai 2004)

- Cadre légal (France) :
 - Circ. Minist. 2004

Des concertations sur le terrain et un protocole d'accord ...



Ministère de l'Équipement et des Transports
Direction Générale des voies hydrauliques
D232
Rue Mondou 1
5500 NAMUR

MET 78/79/5

TRAVAUX EN SEMOIS NAVIGABLE

Procès-verbal de la visite de terrain du 28. 7. 79

1. Objet des travaux : Installation d'une passerelle pour la circulation des piétons et des véhicules.

2. Localisation : Baden (S.S.)
+ extrait de la carte : 62/7.7.8

3. Période des travaux :
Durée :
Date de la réalisation :

4. Descriptif :
① Placement de la passerelle (S.S. Baden)
② Travaux de terrassement et de maçonnerie pour la passerelle
③ Travaux de pose des poutres et des planches de la passerelle
④ Travaux de peinture et de vernis pour la passerelle
⑤ Travaux de pose des bornes et des panneaux de signalisation
⑥ Travaux de pose des bornes et des panneaux de signalisation
⑦ Travaux de pose des bornes et des panneaux de signalisation
⑧ Travaux de pose des bornes et des panneaux de signalisation
⑨ Travaux de pose des bornes et des panneaux de signalisation
⑩ Travaux de pose des bornes et des panneaux de signalisation
Annexes :

5. Circulation d'engins dans le cours d'eau :
Nombre et type d'engins : Automobiles, camion, tracteur, etc.
Durée et date de circulation : du 28. 7. 79 au 28. 7. 79

6. Remarques des partenaires :

7. Signatures :
Pour la Division Nature et Forêt (Services extérieurs) :
Nom(s) : Ch. de la Nature Signature(s) : [Signature]
Pour la DNF « Conservation de la Nature » :
Nom(s) : [Signature] Signature(s) : [Signature]
Pour la DNF Service de la Pêche :
Nom(s) : [Signature] Signature(s) : [Signature]
Pour la Commission provinciale piscicole :
Nom(s) : [Signature] Signature(s) : [Signature]
Pour les Associations :
Nom(s) : [Signature] Signature(s) : [Signature]
Pour la Commune :
Nom(s) : [Signature] Signature(s) : [Signature]
Pour le Contrat de rivière Semois :
Nom(s) : [Signature] Signature(s) : [Signature]
Pour le MEF - D232 :
Nom(s) : [Signature] Signature(s) : [Signature]

Contrat de rivière et SAGE

quelques éléments de comparaison

	Contrat de rivière	SAGE
Type	– Programme d’actions volontaire et concerté sur 5 ans avec financement contractuel.	– Outil de planification à valeur réglementaire : fixe les objectifs et les règles d’une gestion globale locale.
Texte de références	– Circulaire de 1981. – Circulaire de 1984.	– Loi sur l’eau du 3 janvier 1992. – Décrets et arrêté d’application.
Périmètre	– Rivière et affluents en tout ou partie. – Délimitation sans valeur réglementaire.	– Unité fonctionnelle pour l’eau (bassin versant, système aquifère...). – Valeur réglementaire. – Commission locale de l’eau (CLE).
Principaux acteurs	– Comité de rivière. – Secrétariat du comité. – Structure d’animation. – Comité national d’agrément.	– Secrétariat et animation. – État. – Comité de bassin de l’agence.

Source : D’après Agence de l’eau Adour-Garonne.

Caractéristiques CONTRAT DE RIVIERE	France	Wallonie
Base légale	Circulaire ministérielle (1981) conforté par la loi sur l'eau de 1992 Circulaire ministérielle (1993, 1994) Circulaire ministérielle (2004)	Circulaire ministérielle (1993) confortée par Nouvelle circulaire ministérielle (2001) Code wallon de l'eau (2004)
Principes	Outil d'intervention Programme d'actions volontaire et concertée fédère des actions en faveur d'une gestion globale de la rivière	Outil d'orientation et d'intervention protocole d'accord sur des objectifs traduit dans un programme d'actions
Méthodologie	Gestion coordonnée entre divers gestionnaires publics	Gestion concertée entre tous les usagers et les administrations
Procédure	Agrément dossier sommaire par Comité de bassin Arrêté préfectoral du Comité de rivière Agrément dossier définitif par le Comité de bassin Signature et réalisation Contrôle par Comité de bassin	Dossier préparatoire Convention d'étude Mise en place du comité de rivière et préparation du projet de contrat Approbation par le comité de rivière Signature et mise en œuvre
Durée prévue	Elaboration : 2 à 3 ans Application : 5 ans	Elaboration : 3 ans Application : par tranche de 3 ans (max : 12 ans)
Statut de la structure porteuse	Comité de pilotage : Structure intercommunale qui assure la maîtrise des ouvrages	Comité de rivière : organe de concertation n'assure pas la maîtrise des ouvrages
Origine du financement dans la mise en œuvre des actions	Programme de cofinancement public : fruit d'un montage financier entre les divers niveaux institutionnels et l'Agence de l'eau	Chaque partenaire signataire du contrat assume le financement des actions qui le concernent
Domaines concernés	Liés directement à l'eau et à la rivière	Elargis à l'ensemble des préoccupations en rapport de près ou de loin avec l'eau
Unité de gestion	sous-bassin, portion de sous-bassin, baie	sous-bassin
Intégration avec d'autres outils de gestion	SAGE (SDAGE)	Plan de sous-bassin (fin 2005)
Implication des collectivités locales	Généralement forte via une structure intercommunale	Variable en fonction de leur degré d'engagement dans la convention d'étude et de suivi
Implication des usagers et associations	Faible	Généralement forte (variable d'un contrat à l'autre)



Ministère de la Région wallonne
Direction Générale des Ressources Naturelles et de l'Environnement
Division de l'Eau
Direction des Eaux de Surface
Ir S. Den Doncker - février 2006

Région wallonne

Contrats de rivière existants et en projet



Limites provinciales

Contrats existants

- Amblève
- Attert
- Dendre
- Dyle
- Haut Geer
- Haute Meuse
- Ourthe
- Ruisseau de Fosses et basse Sambre
- Sambre centrale
- Semois
- Senne
- Ton et Messancy
- Trouille
- Vesdre
- Méhaigne
- Gette
- Sûre et Wiltz

Contrats en projet

- Berwinne
- Haute Sambre
- Hoyoux
- Lesse

Réseau hydrographique

- Cours d'eau de première catégorie
- Cours d'eau navigables

Contrats transfrontaliers :

Semois

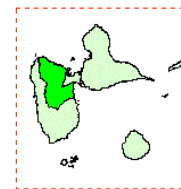
Attert

Sûre

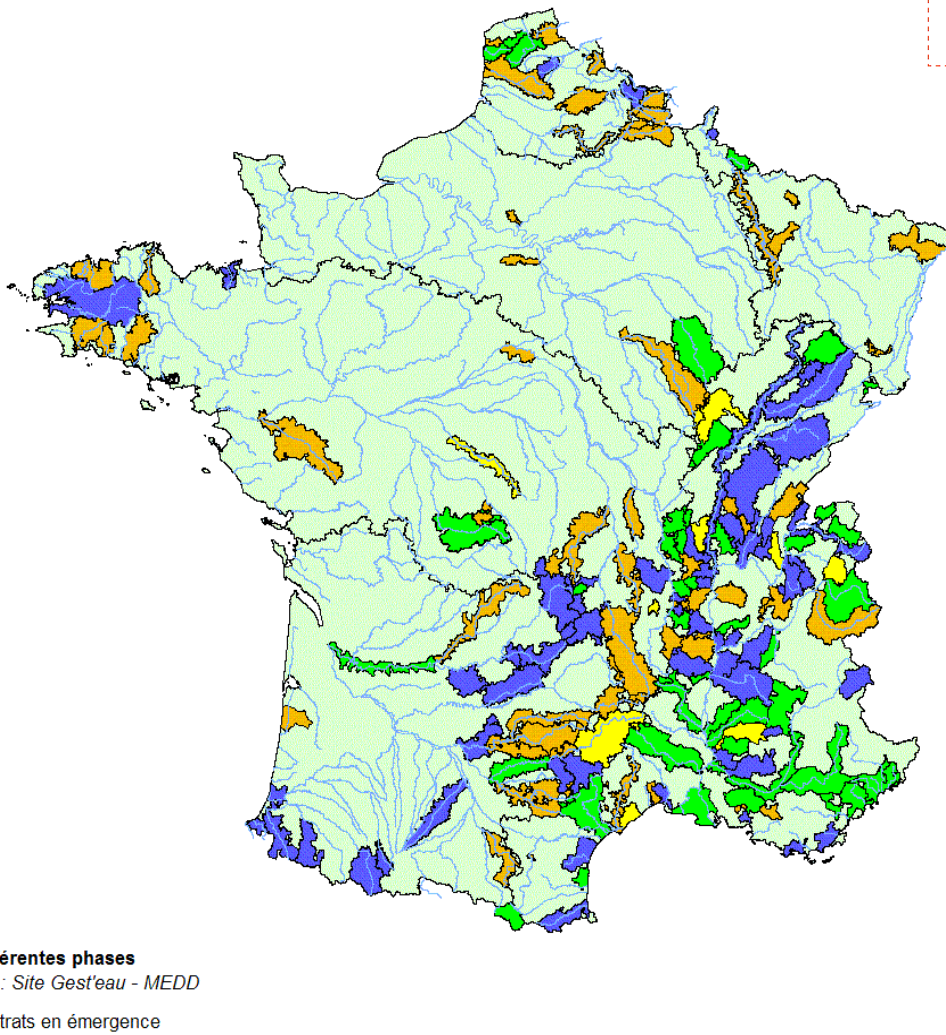
Trouille

0 20 40 Kilomètres

Etat d'avancement des contrats de rivière au 20/12/2006



Guadeloupe



Les différentes phases

Source : Site Gest'eau - MEDD

- Contrats en émergence
- Contrats en cours d'élaboration
- Contrats signés en cours d'exécution
- Contrats achevés

Phase d'émergence	12
En cours d'élaboration	45
Signés	63
Achevés	66
TOTAL	186

<http://www.gesteau.caufrance.fr>,

9/1/2007

Apports / Difficultés des contrats de rivière

- Le contrat de rivière : un outil de gestion intégrée, une approche transversale et écosystémique
- Contribue au progrès des pratiques de GIRE
- Articulation insuffisante avec les autres instruments de planification (France)
- L'intervention des comités de bassin devrait conduire à une meilleure cohérence locale (France)
- La prise en compte de la qualité écologique des écosystèmes aquatiques
- Accentuer la restauration et la protection des milieux aquatiques (France)
- Des règles contractuelles à préciser MAIS ne pas perdre le degré d'initiative locale, la souplesse de la démarche
- Un mode de développement durable au niveau local (définition du contrat de rivière)
 - mais tout consensus n'est pas nécessairement soutenable
- Un manque d'évaluation et d'indicateurs locaux adaptés aux modes de gestion participative
- Des contrats pour réaliser les obligations (assainissement) en France
- Outils de participation locale au service de la DCE

6. Conclusions

- ✓ Difficultés d'analyse (non exhaustive, plutôt des tendances et réflexions à partir d'exemples)
- ✓ Accord pratiquement unanime de la part de tous les acteurs de l'eau autour de la GIRE et de la participation
- ✓ Mais (à l'instar du concept de développement durable), des significations (Intégration, Participation, niveau local) pouvant être différentes
- ✓ Une intégration de diverses composantes : les éléments du cycle de l'eau, les écosystèmes, les politiques, les disciplines, les besoins et usages (usagers), les savoirs, ...
- ✓ Des formes de participation multiples et variées (des réseaux internationaux de partenaires aux comités locaux)
- ✓ Les ONG : ardents défenseurs de la participation
- ✓ Importance de l'opportunité des programmes européens de coopération dans la mise en œuvre des réseaux de partenaires
- ✓ Nombreux exemples de GIRE au niveau local mais dans des espaces d'échelle différente (du bassin hydrographique international au territoire communal ou tronçon de rivière)
- ✓ La notion de « local » ne se confond-t-elle pas avec le terrain d'actions quelque soit la taille du territoire concerné ?
- ✓ Les contrats de rivière : des modes « aboutis » de participation portée jusqu'à la concertation ou la négociation entre acteurs
- ✓ Le modèle de contrat de rivière (France, 1981 – Wallonie, 1993) qui essaime timidement dans d'autres pays européens à travers quelques initiatives ponctuelles

6. Perspectives

- ✓ Intérêt de poursuivre une étude plus complète sur ce sujet
- ✓ Un besoin d'indicateurs d'évaluation des projets de gestion intégrée et participative au niveau local (vers un label GIRE-local)
- ✓ Un besoin de reconnaissance des politiques locales de l'eau en tant qu'appui à la mise en œuvre de la DCE pour un défi global

***L'Europe de l'eau se construira aussi
au niveau local***